

Établissement :	Centre Intercommunal MACS	Date séance :	4 février 2025	Envoyé en préfecture le 13/02/2025 Reçu en préfecture le 13/02/2025 Publié en ligne le 13/02/2025 ID : 040-200009868-20250204-20250204DB06-DE
Type séance :	Conseil d'administration	N° Délibération :	20250204DB06	
Thématique :	INFORMATIONS			
Titre :	Informations diverses			



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MACS
SÉANCE DU 4 février 2025 À 18H30
SALLE DU CONSEIL - SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
(sur convocation du 29 janvier 2025)

Président

Nombre de conseillers : 8

Nombre de membres nommés : 8

Présents : 11

Absents excusés : 3

Absents représentés : 2

Absent : 1

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE MACS
DU 4 FÉVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de février, le conseil d'administration du Centre intercommunal d'action sociale de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 29 janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil au siège de la Communauté de communes MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Laffitte Pierre.

Présents :

Mesdames Crouts de Paille Nina, De Artèche Sylvie, Labeyrie Isabelle et Paucet Sylvie ;

Messieurs Aschard Jean-Luc, Darets Benoît, Dauphin Patrick, Dumas Jean-Louis, Laffitte Pierre, Lesouef Jean-Marc et Prosper José.

Absents excusés :

Monsieur Froustey Pierre, Mesdames Dedouit Marie-Jeanne et Libier Maïté.

Absent représenté :

Madame Jaury Chamalbide Christine a donné pouvoir à Madame Crouts de Paille Nina, Monsieur Arbeille Henri a donné pouvoir à Monsieur Pierre Laffitte.

Absents : Monsieur Daulouède Jean-Claude.

OBJET : INFORMATIONS DIVERSES

Rapporteur : Monsieur Pierre Laffitte

SERVICE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

- **Bilan 2024 du PACTE TERRITORIAL D'INSERTION**

Chaque année, le CIAS produit avant le 31 janvier le bilan quantitatif, qualitatif, financier de ses actions conduites dans le cadre de l'accompagnement social des familles du voyage, par conventionnement avec le Département des Landes, dans le cadre du Pacte Territorial d'Insertion.

Cf. document joint 6bis



DEVELOPPEMENT SOCIAL TERRITORIAL

- Lancement de la démarche d'analyse des besoins sociaux du territoire MACS

Un premier temps d'information a eu lieu à l'occasion de la réunion bimestrielle des CCAS le jeudi 23 janvier 2025.

7 CCAS se sont désignés pour faire partie du « groupe projet de la démarche qualitative » à savoir : Angresse, Capbreton, Josse, Labenne, Saint-Vincent de Tyrosse, Soustons et Vieux Boucau. Le groupe projet contribuera notamment à l'élaboration des trois questionnaires à destination des partenaires, des CCAS et des habitants de MACS.

Cf. document joint 6ter

Le premier comité de pilotage de lancement aura lieu le 20 février 2025 à 18h en présence des 23 communes du territoire.

- Point d'actualité du Contrat Territorial de l'Autonomie et du Contrat Local de Santé

Le premier comité de pilotage de lancement de la démarche aura lieu le 30 janvier 2025 à 14h, en présence de l'ARS, le Département des Landes, la Préfecture des Landes, l'Education Nationale, les Centres Hospitaliers de Dax et Bayonne, le Centre de Gestion des Landes, la CPAM, la MSA, la CARSAT, la CAF, la CPTS, le DAC40, le Projet Territorial en Santé Mentale des Landes (PTSM).

L'objectif de ce comité de pilotage est de lancer la démarche avec l'ensemble des acteurs et de susciter leur engagement actif, de consolider la méthodologie et le calendrier :

- les réunions de lancement avec élus, les acteurs et les services du CIAS et de MACS,
- la collecte des données dans le cadre du diagnostic qualitatif,
- le séminaire de consolidation du diagnostic,
- la préparation de l'accord cadre.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION prend acte de ces éléments.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

À Saint-Vincent de Tyrosse, le 4 février 2025

Pour le président,
Par délégation
Le vice-président

Pierre Laffitte

